



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMPRENDRE L'ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE

RENFORCER **KORONIVIA**

RENFORCER **KORONIVIA**

COMPRENDRE L'ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE

Auteurs:

Etienne Drieux, Maylina St-Louis, Jeremy Schlickerrieder, Martial Bernoux (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2019



Citer comme suit:

Drieux, E., St-Louis, M., Schlickerrieder, J. et Bernoux, M. 2019. *Comprendre l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture – Renforcer Koronivia*. Rome, FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2019



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iv
ABRÉVIATIONS	v
INTRODUCTION	1
LA CONVENTION ET SON FONCTIONNEMENT	2
ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE SOUS LA CONVENTION	4
L'ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE	6
Dates-clés	6
La décision de Koronivia: faire progresser l'enjeu de l'agriculture	6
KJWA: un processus global et inclusif	7
Feuille de route du KJWA	7
ENTITÉS DE LA CONVENTION	9
Organes constitués au titre de la Convention	9
Mécanisme financier, ses entités opérationnelles et autres fonds	9
En bref: qui fait quoi?	10
LES ENTITÉS DE LA CONVENTION ET L'AGRICULTURE	11
CONCLUSION	18
RÉFÉRENCES	19
ANNEXE I – CONTRIBUTIONS DE LA FAO AUX ENJEUX DE L'AGRICULTURE (2012-2019)	21

REMERCIEMENTS

Les auteurs sont particulièrement reconnaissants pour les commentaires et conseils précieux fournis par Judit Berényi Üveges (Hongrie), Valérie Dermaux (France), Dirk Nemitz (CCNUCC), Zitouni Ould Dada (FAO), ainsi que les membres de YOUNGO (entité officielle de la CCNUCC pour la jeunesse). Les auteurs souhaiteraient également remercier tous les négociateurs chargés de l'agriculture pour leur engagement continu.

Les auteurs voudraient exprimer leur reconnaissance au gouvernement allemand dont la contribution financière à la FAO a accéléré ce travail à travers le programme «Atténuation du changement climatique dans l'agriculture» (MICCA). Leurs remerciements s'adressent également au graphiste, Fabrizio Puzzilli (FAO), à la spécialiste communication Fiona Bottiglierio (FAO), pour leur soutien.

ABRÉVIATIONS

AC	Comité de l'adaptation
AF	Fonds pour l'adaptation
AFOLU	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT en français)
AWG-LCA	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention
BUR	Rapport Biennal de suivi
CAF	Cadre d'Adaptation de Cancun
CAI (ICA)	Consultations et analyses internationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CGE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
CMA	Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
CTCN	Centre et Réseau des Technologies du Climat
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
FWG-LCIPP	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
GES	Gaz à effet de serre
KCI	Comité d'experts de Katowice sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
KJWA	Action commune de Koronivia pour l'Agriculture
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés
LEG	Groupe d'Experts des Pays les moins avancés
LULUCF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF en français)
NC	Communication nationale
NDE	Entités nationales désignées
ODD	Objectifs de développement durable
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
PCCB	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SCCF	Fonds spécial pour les changements climatiques
SCF	Comité permanent du financement
TEC	Comité exécutif de la technologie
WIM Excom	Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages

INTRODUCTION

Qu'est-ce que l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture ?

La vingt-troisième Conférence des parties (COP23) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est conclue par une décision historique reconnaissant le rôle de l'agriculture dans la lutte contre les changements climatiques.

La décision 4/CP.23 établissant l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) enjoint les deux organes subsidiaires de la Convention, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'examiner ensemble les questions relatives à l'agriculture, compte tenu des vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et des modes d'examen des questions de sécurité alimentaire.

Ce travail se déroule notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions d'experts, en coopérant avec les organes constitués au titre de la Convention et les fonds pour le climat, avec pour objectif de répondre aux enjeux liés aux modalités de mise en œuvre, à l'évaluation de l'adaptation, au sol, à l'élevage, à la gestion des nutriments et de l'eau, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et aux impacts des changements climatiques sur les secteurs agricoles.

Pourquoi et comment la FAO soutient-elle le KJWA ?

En 2017, six mois avant la décision de Koronivia, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) adoptait sa stratégie pour les changements climatiques (FAO, 2017) avec pour objectif d'accroître le soutien aux États-membres dans la réalisation de leurs engagements en matière de changement climatique.

En lien avec le deuxième objectif de sa stratégie, qui vise à *«améliorer la prise en compte des enjeux de sécurité alimentaire, nutrition, agriculture, foresterie et pêche dans l'agenda international de lutte contre le changement climatique par une implication accrue de la FAO»*, cette dernière a rapidement soutenu les pays membres à travers des réunions techniques pour les négociateurs chargés de l'agriculture et du KJWA. A ce jour, la FAO a accueilli trois dialogues de Koronivia en mars 2018, septembre 2018 et septembre 2019. Ces réunions informelles offrent la possibilité aux participants d'échanger de manière ouverte et informelle leurs points de vue sur les manières de mettre en œuvre la décision de Koronivia. À chaque étape du processus, après que les parties et observateurs ont remis leurs visions sur le thème en discussion, la FAO remet une synthèse factuelle de toutes les soumissions¹ reçues pour soutenir les acteurs dans leur travail et veiller à un processus constructif et fructueux.

¹ L'ensemble des aperçus et synthèses des soumissions peut être consulté sur le site officiel de la FAO sur sa page dédiée: www.fao.org/climate-change/our-work/what-we-do/koronivia/fr/

Plus globalement, grâce à des contributions spécifiques de gouvernements nationaux, la FAO accompagne également le processus du KJWA et sa mise en œuvre à travers des projets dédiés.

Quel est l'objectif de ce document ?

La première partie de ce document fournit les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de la structure générale de la CCNUCC et de ses différents organes et entités, ainsi que de l'évolution de la question de l'agriculture dans les négociations internationales, depuis l'adoption de la Convention jusqu'à l'adoption de la décision de Koronivia.

Ce document détaille ensuite les caractéristiques et ambitions principales de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, ainsi que les mandats et les actions relatives à l'agriculture qui sont mises en œuvre par les organes constitués, ou soutenues par le mécanisme financier (FEM, FVC), le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les PMA, et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Cette section vise non seulement à clarifier le processus du KJWA aux parties et observateurs, mais aussi à renforcer leur engagement et intensifier la collaboration afin de mieux développer, soutenir et mettre en œuvre des solutions concrètes et pratiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

LA CONVENTION ET SON FONCTIONNEMENT

La CCNUCC est l'une des trois conventions reliées au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Elle fut adoptée à New-York lors de l'Assemblée générale des Nations unies en mai, mais ouverte à signature à Rio de Janeiro en juin 1992. Elle est entrée en vigueur en 1994 avec pour objectif de stabiliser la concentration de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui évite toute interférence anthropique critique avec le système climatique. La Convention précise qu'un tel niveau doit être atteint, entre autres, sans que cela ne menace la production alimentaire (Nations unies, 1992).

La COP est l'organe décisionnel suprême de la Convention. Tous les Etats parties à la Convention sont représentés à la COP, durant laquelle ils étudient le statut d'avancement, approuvent tout nouvel instrument légal, et adoptent les décisions nécessaires pour encourager sa mise en œuvre effective. Les parties visées à l'Annexe I, pour la plupart des pays industrialisés, ont convenu de rendre compte de manière régulière de leurs politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques, et de remettre des inventaires annuels de leurs émissions de GES. De leur côté, les parties non visées à l'Annexe I rendent compte de leurs actions en vue de l'adaptation et de l'atténuation dans des termes plus généraux et de façon moins régulière, dans la mesure où ils disposent du financement nécessaire pour cela.

Le SBI et le SBSTA sont les deux organes subsidiaires permanents de la Convention, institués lors de la première Conférence des parties de la CCNUCC en août 1995. Le SBI soutient la COP dans l'évaluation et la vérification de l'effectivité de la mise en œuvre de la convention. Le SBSTA fournit de l'information et du conseil scientifiques et techniques sur les sujets en lien avec la convention. Ils se réunissent deux fois par an: à Bonn en mai-juin, ainsi qu'en session durant la COP en novembre-décembre. Comme c'est le cas avec la décision de Koronivia, le SBI et le SBSTA peuvent être amenés à collaborer sur des sujets transversaux qui se rapportent à leurs deux domaines d'expertise.

Les organes constitués sont des entités spécialisées établies sous la Convention pour fournir du conseil, des apports techniques, et de l'expertise pour en faire avancer la mise en œuvre.



ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE SOUS LA CONVENTION

- L'article 4 (1) (c) demande aux parties «d'encourager et soutenir par leur coopération la mise au point, l'application et la diffusion – notamment par voie de transfert – de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques des gaz à effet de serre». Dans cette section, l'agriculture (et la foresterie) sont mentionnées aux côtés de tous les autres secteurs.
- L'article 4 (1) (e) engage les parties à «préparer, en coopération, l'adaptation à l'impact des changements climatiques et conçoivent et mettent au point des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières, pour les ressources en eau et l'agriculture, et pour la protection et la remise en état des zones frappées par la sécheresse et la désertification, notamment en Afrique, et par les inondations»

Les points suivants sont abordés (SBSTA, 2006):

- Le potentiel de l'agriculture et de la foresterie dans la réduction des émissions de GES, comme une partie de l'effort global d'atténuation;
- L'importance de la coopération et du soutien internationaux pour promouvoir l'innovation technique et le transfert de technologie; et pour répondre aux besoins des pays en voie de développement en la matière;
- La nécessité de développer des options d'atténuation adaptées aux contextes nationaux et particularités régionales;
- Les avantages indirects potentiels des mesures d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie; par exemple pour la qualité de l'eau, la biodiversité, et la réduction de la pauvreté;
- Les impacts socio-économiques des mesures d'atténuation et leurs effets induits;
- La nécessité de nouvelles technologies pour l'atténuation des émissions de GES du secteur agricole qui soient peu coûteuses et écologiquement viables; et
- Le besoin de réduire les barrières, par exemple, le manque de ressources financières pour développer et transférer les technologies, et renforcer la conscience collective sur l'usage des nouvelles technologies à émissions moindres.

1992 (Adoption de la CCNUCC)

L'agriculture est mentionnée

directement à deux reprises dans le texte de la CCNUCC, dans l'article 4 sur les engagements des parties

2003 (COP9)

La COP demande au **SBSTA d'initier son travail** sur les aspects scientifiques, techniques et socio-économiques des impacts du changement climatique, compte tenu de la vulnérabilité, de l'adaptation et de l'atténuation. Le SBSTA demande au secrétariat de la CCNUCC d'**organiser des ateliers** sur des thèmes spécifiques.

2006

Le premier de la série d'ateliers du SBSTA sur l'atténuation a lieu sur le thème de **l'agriculture, la foresterie et le développement rural**.

2017 (COP23)
L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture est adoptée par la COP (décision 4/CP.23), et résulte dans le mandat conjoint pour le SBSTA et le SBI de résoudre les enjeux liés à l'agriculture.

2011 (COP17)
Sur la base des conclusions de l'AWG-LCA, la COP demande au SBSTA d'examiner les questions relatives à l'agriculture et de récolter les points de vue quant à l'adoption d'une décision prochaine.

2018

Le SBSTA et le SBI entament les travaux du KJWA lors de leur quarante-huitième session en mai 2018, ce qui conduit à l'adoption d'une feuille de route pour le KJWA.

2013

A partir de 2013, le SBSTA organise cinq ateliers de session pour donner l'opportunité aux parties d'échanger leurs points de vue sur les enjeux liés à l'agriculture.

2007 (CP13)

Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA) est créé. Des discussions sur l'agriculture ont lieu dans plusieurs sessions.

Varsovie, Nov 2013 SBSTA 39

Atelier de session sur l'état actuel des connaissances scientifiques sur l'amélioration des méthodes d'adaptation de l'agriculture aux impacts du changement climatique tout en assurant le développement rural, le développement durable, et la productivité des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire dans tous les pays, en particulier ceux en voie de développement. Compte-rendu: [FCCC/SBSTA/2014/INF.2](#)

Bonn, Juin 2015 SBSTA 42

Atelier de session sur le développement de systèmes d'alerte précoce et de plans d'urgence en lien avec les événements météorologiques extrêmes et leurs effets tels que la désertification, la sécheresse, les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes, l'érosion des sols, et l'infiltration d'eau salée. Compte-rendu: [FCCC/SBSTA/2015/INF.6](#)

Bonn, Juin 2015 SBSTA 42

Atelier de session sur l'évaluation des risques et vulnérabilités des systèmes agricoles face aux différents scénarios du changement climatique aux niveaux régionaux, nationaux et locaux, incluant entre autres les nuisibles et les maladies. Compte-rendu: [FCCC/SBSTA/2015/INF.7](#)

Bonn, Mai 2016 SBSTA 44

Atelier de session sur l'identification des mesures aux fins d'adaptation, tenant compte de la diversité des systèmes agricoles, des systèmes de connaissance indigènes, et des différences d'échelle ainsi que des possible avantages induits, et du partage d'expérience en matière de recherche et développement et d'activités de terrain, incluant les aspects socio-économiques, environnementaux et de genre. Compte-rendu: [FCCC/SBSTA/2016/INF.5](#)

Atelier de session sur l'identification et l'évaluation des pratiques et technologies agricoles pour améliorer la productivité de façon durable, la sécurité alimentaire et la résilience, en tenant compte des différences entre les zones agro-écologiques et les systèmes agricoles, tels que les pratiques et systèmes de pâturage et de culture. Compte-rendu: [FCCC/SBSTA/2016/INF.6](#)

D'après le paragraphe 1 (b) (iv) du plan d'action de Bali (CCNUCC, 2007), un des buts de l'AWG-LCA était de favoriser la mise en œuvre de l'article 4 (1) (c) de la Convention en abordant les actions nationales et internationales pour l'atténuation du changement climatique avec, entre autres, la prise en compte d'approches de coopération sectorielle et d'actions sectorielles.

Le travail de l'AWG-LCA, qui s'est conclu en 2012, a toutefois engendré des résultats notables comme les accords de Cancun et d'autres décisions de mise en œuvre. D'importants arrangements institutionnels ont été mis en place durant cette période, comme le Cadre d'adaptation de Cancun (CAF), le mécanisme technologique, les institutions pour le financement, le Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, et le Forum de Durban sur le renforcement des capacités.

L'ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE

Dates-clés

Nov 2017:

Adoption de la décision Koronivia à la COP23

Mars 2018:

Remise des soumissions par les parties et observateurs sur les éléments à inclure dans le KJWA

Avr – Mai 2018:

Adoption de la feuille de route pour le KJWA

Déc 2018:

Intégration dans le processus KJWA du mécanisme financier (FEM – FVC), du Fonds d'adaptation, du Fonds pour les PMA, et du Fonds spécial pour les changements climatiques

Oct 2018 – Sept 2020:

Mise en œuvre de la feuille de route et des ateliers

Nov 2020:

Rapport lors de la COP26 sur les progrès et résultats du KJWA

La décision de Koronivia: faire progresser l'enjeu de l'agriculture

Lors de la COP23, les Parties ont acté une **décision sur les futures étapes pour l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC**, autrement appelée Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Cette décision est le **premier résultat tangible et la première décision de la COP dans l'histoire des négociations sur le thème de l'agriculture**.

Cette décision demande au SBI et au SBSTA de travailler conjointement à la résolution des enjeux liés à l'agriculture, compte tenu des vulnérabilités de l'agriculture face aux changements climatiques et des approches pour parvenir à la sécurité alimentaire, en commençant entre autres par les points suivants:

- a. Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture et d'autres thèmes futurs qui pourront être dégagés de ces travaux;
- b. Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience;
- c. Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau;
- d. Amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients;
- e. Amélioration des systèmes d'élevage (y compris le système de production agropastoral depuis mai 2018);
- f. Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole.

KJWA: un processus global et inclusif

Bien que la décision de Koronivia demande directement aux deux organes subsidiaires de collaborer pour la résolution des enjeux liés à l'agriculture, le SBI et le SBSTA peuvent s'appuyer sur l'expertise et le conseil technique de dix des organes constitués sous la convention, du mécanisme financier (FEM – FVC), du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, ainsi que sur **les contributions et le soutien des parties et observateurs tout au long du processus:**

- Peu après l'adoption de la décision, les parties et acteurs ont été invités, en amont de la quarante-huitième session des organes subsidiaires (SB48) en avril-mai 2018, à partager leur vision sur les éléments à intégrer dans le KJWA. Cela a conduit à l'adoption lors de la quarante-huitième session des organes subsidiaires d'une feuille de route qui détermine les étapes, le calendrier et les procédures pour la mise en œuvre du KJWA.
- Pour chaque étape de la feuille de route, les parties et observateurs sont invités à partager en amont de chaque atelier leur vision sur les sujets à l'ordre du jour.

Le KJWA est un processus englobant par les enjeux abordés. Durant le SB48, le SBI et le SBSTA ont pris note de l'importance des enjeux, entre autres, des agriculteurs, du genre, de la jeunesse, des communautés locales et des peuples autochtones, et ont encouragé les parties à en tenir compte lors de leurs soumissions et durant les ateliers.

Feuille de route du KJWA

La volonté de développer lors du SB48 une feuille de route (ou du moins de clarifier plus encore les modalités et les responsabilités de l'action commune) a été exprimée par plusieurs participants durant le dialogue de Koronivia organisé par la FAO en mars 2018, et une mention spécifique à cet égard était présente dans quinze des vingt-sept soumissions des parties sur le KJWA (FAO, 2018).

La feuille de route adoptée détermine un calendrier des ateliers de session sur chacun des six sujets énumérés dans la décision 4/CP.23, débutant au SB49 en décembre 2018 et s'achevant en 2020. Leur organisation et suivi ont été confiés au secrétariat par les deux organes subsidiaires.

Comme indiqué dans la feuille de route adoptée, le SB53 devra rendre compte des progrès et résultats de ce travail, ainsi que des futurs sujets potentiels, lors de la COP26 (fin 2020).

Sur demande du SBI et du SBSTA au secrétariat lors du SB50, un atelier intersessionnel supplémentaire devra être organisé entre leur cinquante-et-unième et leur cinquante-deuxième sessions pour encourager la mise en application des résultats de l'Action

commune de Koronivia pour l'agriculture. Les éléments suivant devront être pris en compte lors de son organisation:

- a. La gestion durable des terres et de l'eau, y compris les stratégies de gestion intégrée des bassins hydrographiques, pour assurer la sécurité alimentaire;
- b. Les stratégies et modalités permettant d'élargir la mise en œuvre des pratiques optimales, les innovations et technologies qui accroissent la résilience et la production durable dans les systèmes agricoles en fonction des circonstances nationales.

L'offre du gouvernement néo-zélandais d'accueillir cet atelier a été acceptée avec enthousiasme par les deux organes subsidiaires.

ATELIERS

SB49 / déc 2018
2(a) Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session sur l'agriculture

SB50 / juin 2019
2(b) AAadaptation, retombées positives de l'adaptation et résilience
2(c) Sol, gestion des ressources en eau et systèmes intégrés

SB51 / nov 2019
2(d) Utilisation des nutriments et gestion des effluents d'élevage

Atelier intersessionnel / mar 2020
Gestion durable des terres et de l'eau. Stratégies et modalités permettant d'élargir la mise en œuvre.

SB52 / juin 2020
2(e) Systèmes d'élevage
2(f) Dimension socioéconomique et de sécurité alimentaire

Nov 2020
Compte-rendu à la COP26 sur les progrès et résultats de l'action, y compris des futurs thèmes potentiels

SOUSSIONS

22 oct 2018
2(a) Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session sur l'agriculture

6 mai 2019
2(b) AAadaptation, retombées positives de l'adaptation et résilience
2(c) Sol, gestion des ressources en eau et systèmes intégrés

30 sept 2019
2(d) Utilisation des nutriments et gestion des effluents d'élevage

20 avril 2020
2(e) Systèmes d'élevage
2(f) Dimension socioéconomique et de sécurité alimentaire

28 sept 2020
Thèmes futurs et opinions sur le progrès du KJWA

ENTITÉS DE LA CONVENTION

Organes constitués au titre de la Convention

Les organes constitués sont des instances spécialisées établies par la COP pour fournir conseil, contributions et expertise techniques et soutenir la mise en œuvre de la Convention.

Au total, on compte neuf organes sous la Convention elle-même, cinq dans le cadre du Protocole de Kyoto, et trois sous l'Accord de Paris, auxquels s'ajoutent les SBSTA et SBI et les COP/CMP/CMA.²

Ce document met l'accent sur les dix organes constitués auxquels il est fait référence dans la décision de Koronivia.

Mécanisme financier, ses entités opérationnelles et autres fonds

Parce que la contribution des pays aux changements climatiques, et leur capacité de prévenir et de s'adapter à ses conséquences varient fortement, la CCNUCC a mis en place un mécanisme financier (composé du FEM et du FVC), et d'autres fonds (FA, FPMA, FSCC) à travers lesquels les Parties disposant de plus de ressources financières peuvent soutenir celles moins dotées et plus vulnérables. Durant la COP 16, les Parties ont établi le Comité permanent du financement en tant qu'organe constitué de la Convention avec pour mission de coordonner les fonctions du mécanisme financier.

Lors du SB4.9, au cours du premier atelier de session sur le thème «Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture et d'autres thèmes futurs qui pourront être dégagés de ces travaux», sept organes constitués ont présenté leur travail, y compris les activités en lien avec l'agriculture. Après consultations, le SBI et le SBSTA ont invité les entités opérationnelles du mécanisme financier de la Convention (FEM et FVC), le Fonds d'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés, et le Fonds spécial pour les changements climatiques, à contribuer et participer aux ateliers de la feuille de route de Koronivia. Cette invitation à collaborer confirme que pour atteindre des résultats ambitieux, il est nécessaire d'associer négociations scientifiques et techniques et discussions sur les moyens de faciliter et financer la mise en œuvre.

² CMP = Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
CMA = Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris.

En bref: qui fait quoi?

Comité de l'adaptation (AC)

Renforcer l'action pour l'adaptation et sa cohérence à l'échelle de la convention

Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (CGE)

Soutenir les pays en développement dans la préparation de leurs NC/BUR

Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (FWG-LCIPP)

Rendre plus opérationnelle la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

Groupe d'Experts des Pays les moins avancés (LEG)

Soutenir les PMA à développer leurs PANA et PNA, et à accéder au financement du Fonds pour les PMA

Comité d'experts de Katowice sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (KCI)

Soutenir le travail du Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Comité de Paris sur le renforcement des capacités (PCCB)

Répondre aux besoins dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des pays en développement

Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages (WIM Excom)

Soutenir le travail du mécanisme pour les pertes et dommages

Fonds pour l'adaptation (AF)

Financer les activités aux fins d'adaptation et de résilience climatique

Comité permanent du financement (SCF)

Superviser les activités et les entités opérationnelles du mécanisme financier

Centre et Réseau des Technologies du Climat (CTCN)

Soutenir les initiatives des pays par la mobilisation d'un réseau de centres pour les technologies climatiques

Fonds pour les pays les moins avancés (LCDF)

Soutenir les PMA dans le financement de leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Financer des projets ou programmes environnementaux. Superviser le LCDF et le SCCF

Comité exécutif de la technologie (TEC)

Favoriser le développement et le transfert de technologies climatiques aux pays en développement

Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF)

Soutenir financièrement les pays vulnérables pour l'adaptation et le transfert de technologie

Fonds vert pour le climat (FVC)

Financer des projets ou programmes pour l'adaptation et/ou l'atténuation du changement climatique

MÉCANISME TECHNOLOGIQUE

Encourager le développement et le transfert de technologies climatiques

MÉCANISME FINANCIER

Soutenir le financement et fixer les priorités et critères d'éligibilité

ORGANES CONSTITUÉS

Fournir conseil, contributions et expertise techniques

ENTITÉS OPÉRATIONNELLES / FONDS

Offrir un soutien financier et fixer les priorités et critères d'éligibilité

LES ENTITÉS DE LA CONVENTION ET L'AGRICULTURE

Par souci de clarté, les organes et leurs activités pertinentes pour le KJWA sont listés ci-dessous en suivant l'ordre chronologique de leur création.

NB: Il est précisé dans cette version en français que la plupart des documents mentionnés ci-après sont disponibles uniquement en anglais. Seuls les titres ont donc été traduits à titre d'information, et les références originales sont disponibles dans la section «Références».

GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (CGE)

Soutenir les pays en développement dans la préparation de leurs communications nationales (NC) et de leur rapport biennaux de suivi (BUR)

Activités pertinentes pour le KJWA

Le CGE a élaboré ou fourni:

- Une publication pour faciliter la préparation des sections des NC relatives à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, avec des méthodes, outils et information sur les données associées communément utilisées dans le secteur agricole pour de telles évaluations, ainsi que des chapitres sur les ressources côtières, hydriques et la santé des personnes
- Du matériel de formation couvrant les méthodes, outils et le collection et gestion des données associées qui sont communément utilisés dans le secteur agricole pour les évaluations de vulnérabilité et d'adaptation (V&A)
- Des outils de formation sur les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre s'appuyant sur les recommandations du IPCC, dont une publication dédiée au secteur de l'agriculture, la foresterie et autre utilisation des terres (AFOLU) et un guide pour une évaluation par les pairs des inventaires nationaux de gaz à effet de serre
- Une étude de cas sur la conduite d'une évaluation d'atténuation pour déterminer les options d'atténuation afin d'informer sur les politiques, stratégies et mesures aux niveaux national, régional, et local
- Concernant les BUR, apport de conseil technique sur les arrangements institutionnels, les actions aux fins d'atténuation et leurs effets, ainsi que sur les besoins en renforcement de capacités techniques et de l'appui reçu pour la préparation et l'analyse de leur BUR, et la facilitation du partage des idées
- Un atelier de formation pratique effectué en collaboration avec la FAO. Comprendait une analyse approfondie sur les moteurs du changement au niveau de l'agriculture, les méthodes, outils, besoins en données, modèles économiques et évaluation intégrée, études de cas, et exemples d'analyse coût-bénéfice et dernièrement, ainsi que l'identification et la sélection d'options d'adaptation
- Un webinaire en collaboration avec la FAO sur le secteur agricole dans le contexte des changements climatiques pour réduire les émissions, s'adapter à un climat changeant et plus variable et pour rapporter l'information de ce type dans les communications nationales (NC) et les rapports biennaux de suivi (BUR)

GRUPE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (LEG)

Soutenir les Pays les moins avancés (PMA) à développer leurs programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation (PANA) et leurs plans nationaux d'adaptation (PNA), et à accéder au financement du Fonds pour les PMA (LDCF)

Activités pertinentes pour le KJWA

Depuis 2009, le LEG a organisé plusieurs ateliers de formation régionaux sur la mise en œuvre des PANA, PNA et plus généralement, sur l'adaptation. L'agriculture et la sécurité alimentaire faisaient partie des thèmes prioritaires couverts pendant la plupart des ateliers.

Le LEG a aussi préparé des documents techniques et publications liés à l'adaptation, y compris:

- *Les meilleures pratiques et leçons apprises relatives aux réponses apportées à l'adaptation dans les PMA, à travers les PANA, Volumes 1, 2 et 3* (LEG, 2011,2012,2013) – incluant des exemples du secteur agricole
- *Document d'information sur la façon dont le processus de formulation et mise en application des PNA peut être soutenu dans les PNA* – couvrant le renforcement des capacités et de l'appui, l'accès au financement, etc qui peut être utilisé dans le secteur agricole (LEG, 2014a)
- *Le renforcement des considérations liées au genre dans la planification et la mise en application de l'adaptation dans les pays les moins avancés* – reconnaît le rôle particulier des femmes dans l'agriculture (LEG, 2014b)

COMITÉ EXÉCUTIF DE TECHNOLOGIE (TEC)

Favoriser le développement et le transfert de technologies climatiques aux pays en développement

Activités pertinentes pour le KJWA

Le TEC organise des événements sur la technologie climatique pour aborder les enjeux liés aux politiques de technologie. Ses principaux résultats sont ses recommandations annuelles sur la technologie faites à la COP. À travers celles-ci, le TEC met en avant les mesures qui ont fait leur preuves et que les pays peuvent suivre pour accélérer les actions liées à la technologie climatique.

Le TEC produit aussi des dossiers politiques, appelés *TEC briefs*, et d'autres documents techniques pour améliorer le partage d'information sur les efforts liés à la technologie climatique. Parmi ceux publiés récemment, trois portent une attention particulière sur l'agriculture et les technologies climatiques d'adaptation:

- *Technologies pour l'adaptation dans le secteur agricole* (TEC, 2014a)
- *Technologies pour l'adaptation dans le secteur de l'eau* (TEC, 2014b)
- *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire sur les technologies pour l'adaptation dans les secteurs de l'eau et de l'Agriculture* (TEC, 2017a)
- *Compilation des bonnes pratiques sur le partage de connaissances efficaces et de formations pratiques sur les technologies d'adaptation climatique à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire* (TEC, 2017b)

CENTRE ET RÉSEAU DES TECHNOLOGIES DU CLIMAT (CTCN)

Soutenir les initiatives des pays par la mobilisation d'un réseau de centres pour les technologies climatiques

Activités pertinentes pour le KJWA

Le CTCN ne fournit pas de financement direct aux pays, mais encourage plutôt l'apport d'assistance technique par des experts dans des secteurs spécifiques des technologies climatiques, y compris le secteur agricole, pour atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation. En 2018, 7% des demandes d'assistance technique aux fins d'atténuation concernaient l'agriculture, et l'agriculture et la foresterie représentaient 24% des demandes d'assistance aux fins d'adaptation.

Le centre propose cinq principaux types de support technique sur les technologies climatiques:

- Des évaluations techniques incluant des recommandations et une expertise techniques liées aux besoins technologiques spécifiques, l'identification de technologies, des barrières technologiques, de la déficience technologique, et aussi du pilotage et déploiement de technologies
- Des documents, y compris des stratégies et politiques, feuilles de route et plan d'actions, règlements et mesures juridiques
- Des formations
- Des outils et méthodologies, et
- Des plans de mise en œuvre.

Plusieurs webinaires sur les technologies agricoles d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques ont été organisés par le CTCN, dans le passé.³

Deux programmes mis en application: le programme d'incubateur pour les pays les moins avancés et les petits états insulaires en développement pour développer des feuilles de route sur la technologie.

Le programme «vision to concept» visant à appuyer l'accès au Fonds vert pour le climat, y compris pour des concepts liés à l'agriculture.

³ L'ensemble des webinaires est disponible sur le site du CTCN: www.ctc-n.org/news-multimedia/recorded-webinars

COMITÉ DE L'ADAPTATION (AC)

Renforcer l'action pour l'adaptation et sa cohérence à l'échelle de la convention

Activités pertinentes pour le KJWA

La décision 1/CP.16 des Accords de Cancun, dans son paragraphe 14 a), spécifie que les actions d'adaptation qui doivent être entreprises par les Parties incluent les projets et programmes dans les domaines suivants: ressources hydriques, santé, agriculture et sécurité alimentaire, infrastructures, activités socioéconomiques, écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins, et zones côtières.

Ce comité a produit des documents techniques sur l'évaluation des risques d'une élévation des températures pour l'agriculture et la sécurité alimentaire; l'eau, l'énergie, l'agriculture, l'approche nexus environnement; l'appui corporatif à une agriculture résiliente aux changements climatiques.

Le comité a également co-animé un atelier intitulé «Renforcer l'engagement du secteur agroalimentaire dans la résilience des changements climatiques» avec trois sujets principaux: évaluation des risques climatiques pour les entreprises du secteur agroalimentaire et conception de stratégies d'adaptation; mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques; conception de politiques visant à renforcer les actions aux fins d'adaptation du secteur privé. L'AC a généré des perspectives sur des lacunes persistantes et défis d'adaptation des secteurs alimentaire et de l'agriculture aux changements climatiques. D'autre part, il aura également permis de produire des outils et procédures innovants pour bâtir la résilience tout au long de la chaîne de valeur, et de discuter de la manière d'encourager un environnement propice à l'accroissement des actions d'adaptation du secteur privé.

COMITÉ PERMANENT DU FINANCEMENT (SCF)

Superviser les activités et les entités opérationnelles du mécanisme financier

Activités pertinentes pour le KJWA

En assurant un appui pour les initiatives d'adaptation et d'atténuation dans un large éventail de secteurs, le SCF a jusqu'à présent travaillé sur des questions intersectorielles, et par conséquent, sur l'adaptation, l'agriculture et la foresterie:

- Paragraphe 21 de la décision 11/CMA.1: conformément au mandat du SCF, et en collaboration avec le TEC et le PCCB, d'examiner, en prenant en considération les recommandations de l'AC et du LEG, et également des soumissions pertinentes de Parties et d'organisations observatrices, les moyens de faciliter la mobilisation de soutien pour l'adaptation dans les pays en développement, dans le contexte d'une limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à laquelle il est fait référence à l'article 2 de l'Accord de Paris, et inclure les recommandations dans son rapport annuel
- Les paragraphes 34 et 35 de la décision 11/CMA.1: de contribuer au travail technique de l'AC et du LEG pour le développement de méthodologies pour évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui
- Le paragraphe 11 de la décision 7/CP.19: d'examiner, dans son travail sur la cohérence et la coordination, entre autres, l'enjeu des financements pour les forêts, en tenant compte des différentes approches politiques
- Le paragraphe 10 de la décision 8/CP.22: d'intégrer le financement des enjeux liés aux forêts dans son plan de travail pour l'année 2017, lorsque c'est pertinent, et de continuer le travail sur ce thème dans le contexte général d'amélioration de la cohérence et de la coordination dans l'apport de financement climatique, en prenant en considération toutes les décisions pertinentes sur les forêts

COMITÉ EXÉCUTIF DU MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE POUR LES PERTES ET DOMMAGES (WIM ExCom)

Soutenir le travail du mécanisme pour les pertes et dommages

Activités pertinentes pour le KJWA

Bien qu'il n'existe pas de référence explicite à l'agriculture dans le mandat du WIM ExCom, les domaines de travail sont suffisamment larges pour permettre une intervention. Jusqu'à présent, le travail a démontré les effets des catastrophes naturelles sur le secteur agricole, et le potentiel des impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, mais n'a pas porté l'accent sur les impacts des changements progressifs dans l'agriculture (ex: les impacts sur la productivité, liés au caractère changeant de l'adaptabilité des cultures).

Un plan de travail initial de deux ans a été déterminé en 2014 et inclut neuf domaines d'action tels que: la compréhension renforcée des effets négatifs des changements climatiques sur les pays et populations vulnérables, les approches de gestion de risques, événements à évolution lente et leurs impacts, les pertes non-financières, d'autres enjeux comme la résilience, la migration, les instruments et outils financiers, la coordination avec les organes existants et les groupes d'experts sous la convention, et également le développement d'un plan de travail inDéc atif de cinq ans basé sur les résultats du plan de travail initial de deux ans.

Un des objectifs développés dans le plan de travail est d'améliorer l'engagement des parties prenantes et acteurs pertinents pour poursuivre le développement de mécanisme d'assurance, tel qu'approprié, et incorporé dans une approche intégrée de gestion du risque. Par exemple, la diversification d'assurances agricoles qui agirait comme mécanisme de transfert de risque pour aider les agriculteurs dans différentes conditions socioéconomiques à réduire les risques climatiques dans le secteur.

COMITÉ DE PARIS SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (PCCB)

Répondre aux besoins dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des pays en développement

Activités pertinentes pour le KJWA

Durant le SBSTA46, les discussions sur les enjeux liés à l'agriculture ont fait référence au renforcement des capacités dans les domaines suivants: systèmes d'alertes précoces et plans de contingences pour les systèmes agricoles, évaluations des risques et vulnérabilités des systèmes agricoles, financement et assurance sur les risques climatiques pour les systèmes agricoles, services d'information climatique, et planification et mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophes (SBSTA, 2017).

Le PCCB a décidé de continuer son thème central de 2017 sur les activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des CDN dans le contexte de l'Accord de Paris en 2018. Dans cette optique, le PCCB se donne pour but de faire l'inventaire de toutes les activités de renforcement des capacités entreprises pour la mise en œuvre des CDN et de rendre cette information disponible à tous les Parties et autres acteurs impliqués.

Le PCCB a également pour objectif de renforcer la collaboration avec un large éventail d'acteurs impliqués, y compris dans le milieu académique, et le secteur privé, par exemple, en invitant des soumissions de ces différents acteurs. De plus, il se donne pour objectif de fournir une analyse des besoins et des manques en renforcement de capacités, dans le contexte de la mise en œuvre des CDN; et de possiblement recommander des directives sur la manière de mener les évaluations de besoins et lacunes en capacités et sur la manière d'améliorer les efforts liés aux renforcements des capacités par les Parties (SBI, 2017).

GROUPE DE TRAVAIL DE FACILITATION DE LA PLATEFORME DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES POPULATIONS INDIGÈNES (FWG-LCIPP)

Rendre plus opérationnelle la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

Activités pertinentes pour le KJWA

Aucune activité spécifique liée à l'agriculture n'a été organisée jusqu'à présent, étant donné que la première réunion a eu lieu lors du SB50, en mai 2019.

COMITÉ DE KATOWICE SUR LES IMPACTS (KCI)

Soutenir le travail du Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Activités pertinentes pour le KJWA

Aucune activité spécifique liée à l'agriculture n'a été organisée jusqu'à présent, étant donné que la première réunion a eu lieu lors du SB50, en mai 2019.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)

Financer des projets ou programmes environnementaux. Superviser le LDCF et le SCCF

Activités pertinentes pour le KJWA

Le FEM a été actif dans le financement et le co-financement de projets en lien avec les zones protégées, les paysages et littoraux durables, la gestion durable des forêts, la gestion durable des sols, la réduction des émissions de GES, la gestion intégrée des ressources en eau, le traitement sans risque des produits chimiques dangereux, ou l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de son travail sur la dégradation des terres, les investissements du FEM ont visé à mettre un terme et inverser les phénomènes de désertification et de déforestation. Depuis 2006, il a investi dans des projets et programmes qui encouragent le recours aux pratiques de gestion durable des terres qui créent un environnement propice pour faciliter la mise en œuvre volontaire de l'objectif de neutralité en matière de la détérioration des terres.

Le FEM a soutenu un nombre important d'activités d'atténuation dans le secteur de l'agriculture. Celles-ci vont de la gestion améliorée des sols et des méthodes de fertilisation pour préserver la fertilité des sols à une meilleure gestion de l'élevage. Il aide aussi à limiter l'agriculture itinéraire sur brûlis et la pratique du brûlage en plein air. A long terme, le FEM entend assurer le triple objectif de promotion de la sécurité alimentaire, d'atténuation du changement climatique et du renforcement de la résilience des systèmes agricoles.

FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (LDCF)

Soutenir les PMA dans le financement de leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques

Activités pertinentes pour le KJWA

Dans son mandat, le Fonds apporte son soutien aux Pays les moins avancés (PMA) dans la préparation et la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationale aux fins de l'adaptation (PANA) afin d'identifier et de répondre aux besoins les plus immédiats des PMA à s'adapter aux changements climatiques. A ce jour, le Fonds a aidé plus de 51 pays à formuler leurs PANA, et a rassemblé plus de 1,2 milliard de dollars de contributions volontaires des donateurs.

FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (SCCF)

Soutenir financièrement les pays vulnérables pour l'adaptation et le transfert de technologie

Activités pertinentes pour le KJWA

Les principaux domaines pour des mesures d'adaptation dans les pays vulnérables se regroupent autour des secteurs tels que les zones côtières, les infrastructures clés, les maladies et décès prématurés, et la prévention et la réponse aux événements extrêmes. De même, le FSCC vise à soutenir les pays en voie de développement vulnérables et qui ne sont pas parties au FPMA dans l'élaboration de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA).

Le fonds promeut le transfert de technologies résilientes au changement climatique à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation, ainsi que la mise en œuvre de projets de démonstration et de déploiement.

FONDS POUR L'ADAPTATION (AF)

Financer les activités aux fins d'adaptation et de résilience climatique

Activités pertinentes pour le KJWA

Dans le secteur de l'agriculture, les initiatives financées par le Fonds comprennent la favorisation d'essais de technologies et pratiques climatiques résilientes, allant des semences résistant à la sécheresse, à des systèmes améliorés d'irrigation ou encore des pratiques de gestion durable des terres. L'objectif est d'offrir aux agriculteurs un moyen d'assurer leur subsistance avant l'apparition des pires des plus néfastes. En matière de sécurité alimentaire, le Fonds aide également les gouvernements à élaborer des politiques et à développer des institutions qui leur permettent d'appréhender cet aspect pluriel de la société moderne face aux menaces futures. De manière similaire, le Fonds élabore des projets centrés sur le développement rural, qui reposent généralement sur la combinaison de plusieurs facteurs, comme la lutte contre la dégradation des terres et le renforcement des services écosystémiques, afin d'améliorer la capacité des populations rurales de faire face aux changements climatiques tout comme leur capacité à générer des revenus.

FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

Financer des projets ou programmes pour l'adaptation et/ou l'atténuation du changement climatique

Activités pertinentes pour le KJWA

Dans sa mise en œuvre des projets et sa stratégie d'investissements, le FVC cherche à maintenir certains équilibres : d'abord, à long terme entre les projets aux fins d'atténuation et d'adaptation, sur la distribution régionale aux pays les plus vulnérables, et dans la représentativité de son directoire de vingt-quatre membres, entre pays développés et pays en voie de développement.

Il encourage également la participation du secteur privé et le recours à des instruments financiers adaptables (subvention, prêt, obligations, actions, garanties) pour assurer un effet de levier et une flexibilité plus importants dans le financement de projets.

Le Fonds s'assure aussi de l'appropriation par les pays en voie de développement et l'intégration dans leurs plans d'action nationaux, avec la création d'autorités nationales désignées comme interfaces entre le gouvernement et le FVC pour approuver et coordonner les activités mises en œuvre.

CONCLUSION

L'adoption de la décision 4/CP.23 sur l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture représente une avancée majeure dans les négociations du volet de l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC. Sa mise en œuvre nécessitera les efforts conjoints des deux organes subsidiaires, ainsi que des organes constitués de la convention et des autres acteurs concernés.

En passant en revue les mandats de chacun des organes constitués, et en donnant une vue d'ensemble sur leurs précédentes activités en lien avec l'agriculture, ce document prouve le rôle indispensable de tous les organes constitués dans la mise en œuvre du KJWA. Il devrait inciter parties et observateurs à s'engager dans le processus du KJWA et à approfondir la collaboration pour le développement, le financement et la mise en œuvre de solutions pratiques dans les secteurs agricoles pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

Dans une perspective plus globale, le processus KJWA doit être appréhendé à la lumière du mouvement collectif actuel qui place l'agriculture et le changement climatique au sommet des priorités internationales, par exemple avec l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 et la préparation et la mise en application des contributions déterminées au niveau national (CDN) par les parties.

L'Accord de Paris, qui vise à renforcer la réponse globale aux changements climatiques en maintenant une augmentation du niveau de la température globale au cours du siècle bien en dessous de deux degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, a ajouté une nouvelle dimension dans la prise en compte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans le cadre de la CCNUCC. L'accord non seulement rappelle la nécessité d'assurer que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne se fasse pas au détriment de la production alimentaire, mais aussi reconnaît la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques.

Cette prise de conscience forte est d'autant plus perceptible dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) des parties, dans lesquelles les secteurs de l'agriculture (culture, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) ainsi que l'utilisation des terres, changement d'utilisation des terres et foresterie (AFOLU), ont une place particulièrement centrale dans les priorités d'adaptation et d'atténuation (FAO, 2019 à venir).

L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture va non seulement bénéficier des ambitions déjà exprimées par les pays à travers l'Accord de Paris et leurs CDN, mais aussi renforcer la détermination des parties. Elle constitue une opportunité unique de veiller à ce que l'agriculture reste centrale dans la lutte contre les changements climatiques.

RÉFÉRENCES

CCNUCC. 2007. *Report of the Conference of the Parties on its thirteenth session, held in Bali from 3 to 15 December 2007*. FCCC/CP/2007/6/Add.1. Bali. 60 pp. (also available <https://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf>)

FAO. 2017. *Stratégie de la Fao relative au changement climatique*. Rome. 49 pp. (www.fao.org/3/a-i7175f.pdf)

FAO. 2018. *Action commune de Koronivia pour l'Agriculture: Analyse des soumissions présentées*. Rome. 52 pp. (aussi disponible <http://www.fao.org/3/CA2586EN/ca2586fr.pdf>)

FAO. 2019 à venir. *Update to 2016 Analysis of the Agriculture sectors in the Intended Nationally Determined Contributions*. Rome.

LEG. 2011. *Best practices and lessons learned in addressing adaptation in the LDCs through the NAPA Vol. 1* [online]. Bonn. 79 pp. (aussi disponible https://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_publication_bpll_2011.pdf)

LEG. 2012. *Best practices and lessons learned in addressing adaptation in the LDCs through the NAPA Vol. 2* [online]. Bonn. 96 pp. (aussi disponible https://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_publication_bpll_2012.pdf)

LEG. 2013. *Best practices and lessons learned in addressing adaptation in the LDCs through the NAPA Vol. 3* [online]. Bonn. 90 pp. (aussi disponible https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/50301_leg_unfccc_bpll_vol3.pdf)

LEG. 2015a. *Information paper on how the process to formulate and implement national adaptation plans can be supported in the least developed countries* [online]. Bonn. 34 pp. (aussi disponible https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/50301_07_unfccc_support_for_naps.pdf)

LEG. 2015b. *Strengthening gender considerations in adaptation planning and implementation in the least developed countries* [online]. Bonn. 56 pp. (aussi disponible https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/50301_05_unfccc_gender.pdf)

Nations Unies. 1992. *United Nations Framework Convention on Climate Change*. FCCC/INFORMAL/84. New York. 24 pp. (aussi disponible <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/conveng.pdf>)

SBI. 2017. *Annual technical progress report of the Paris Committee on Capacity-building* [online]. Bonn. 33pp. (aussi disponible <https://unfccc.int/resource/docs/2017/sbi/eng/11.pdf>)

SBSTA. 2006. *Chair's summary. In-session mitigation workshop: agriculture, forestry and rural development* [online]. Bonn. (aussi disponible http://unfccc.int/files/methods_and_science/mitigation/application/pdf/mitigation_ws_sbsta24_chair_summary.pdf)

SBSTA. 2017. *SBSTA 46 agenda item 5 – Issues relating to Agriculture. Non-paper by the Co-facilitators* [online]. Bonn. 2 pp. (aussi disponible https://unfccc.int/files/meetings/bonn_may_2017/application/pdf/sbsta46_i5_agriculture_nonpaper.pdf)

TEC. 2014a. *Technologies for Adaptation in the Agriculture Sector* [online]. Bonn. 12 pp. (aussi disponible http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_column_L/544babb207e344b88bdd9fec11e6337f/bcc4dc66c35340a08fce34f057e0a1ed.pdf)

TEC. 2014b. *Technologies for Adaptation in the Water Sector* [online]. Bonn. 12 pp. (aussi disponible http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_column_L/0cac6640a3b945c08e7a54f-8e496223e/55e192e14cd6495f975f4098843baf7e.pdf)

TEC. 2017a. *South-South cooperation and triangular cooperation on technologies for adaptation in the water and agriculture sectors* [online]. Bonn. 12 pp. (aussi disponible http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/brief9/0690de2775954709aaac85ced2c8fb57/2ccc6a9fa019437dac534c3c1c282652.pdf)

TEC. 2017b. *Compilation of good practices in effective knowledge-sharing and practical learning on climate adaptation technologies through South-South and triangular cooperation* [online]. Bonn. 40 pp. (aussi disponible http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/brief9/a5fbac8997e84fef84a47d81dba46279/3762bead33cd42e989361241cfbb6fc7.PDF)

ANNEXE I – CONTRIBUTIONS DE LA FAO AUX ENJEUX DE L'AGRICULTURE (2012-2019)

Intitulé de la soumission (en anglais uniquement)	Session	Contribution de la FAO
Issues related to agriculture, as outlined in paragraph 69 and 70 of the Outcome of the work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention	Bonn, Mai 2012 SBSTA 36	https://unfccc.int/resource/docs/2012/smsn/igo/73.pdf
In-session workshop on the current state of scientific knowledge on how to enhance the adaptation of agriculture to climate change impacts while promoting rural development, sustainable development and productivity of agricultural systems and food security in all countries, particularly in developing countries	Varsovie, Nov 2013 SBSTA 39	https://unfccc.int/resource/docs/2013/smsn/un/135.pdf
Good practices and lessons learned related to processes and structures for linking national and local adaptation planning; and addressing the issues of ecosystems, water resources and health in the Agriculture Sector	Lima, Déc 2014 SBSTA 41	https://unfccc.int/resource/docs/2014/smsn/un/166.pdf
In-session workshop on the development of early warning systems and contingency plans in relation to extreme weather events and their effects such as desertification, drought, floods, landslides, storm surge, soil erosion, and saline water intrusion	Bonn, Juin 2015 SBSTA 42	http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_non-party_stakeholders/application/pdf/518.pdf
In-session workshop on the assessment of risk and vulnerability of agricultural systems to different climate change scenarios at regional, national and local levels, including but not limited to pests and diseases	Bonn, Juin 2015 SBSTA 42	http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_non-party_stakeholders/application/pdf/519.pdf
In-session workshop on the identification of adaptation measures, taking into account the diversity of the agricultural systems, indigenous knowledge systems and the differences in scale as well as possible co-benefits and sharing experiences in research and development and on-the-ground activities, including socioeconomic, environmental and gender aspects	Bonn, Mai 2016 SBSTA 44	http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_non-party_stakeholders/application/pdf/595.2.pdf
In-session workshop on the identification and assessment of agricultural practices and technologies to enhance productivity in a sustainable manner, food security and resilience, considering the differences in agroecological zones and farming systems, such as different grassland and cropland practices and systems	Bonn, Mai 2016 SBSTA 44	http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_non-party_stakeholders/application/pdf/595.1.pdf
Submission in relation to the Koronivia joint work on agriculture (4/CP.23)	Bonn, Mai 2018 SBSTA & SBI 48	https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx
Submission to the UNFCCC on topic 2(a) of the Koronivia joint work on agriculture	Oct 2018	https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201811271854---FAO%20Submission%20on%20Koronivia%20Joint%20Work%20on%20Agriculture_2(a).pdf
Action commune de Koronivia pour l'agriculture: Analyse des soumissions présentées	Nov 2018	http://www.fao.org/3/CA2586FR/ca2586fr.pdf
A preliminary review of Agriculture-related activities In the Green Climate Fund portfolio (including on the KJWA topics)	Déc 2018 CP 24	www.fao.org/3/CA2698EN/ca2698en.pdf
Action commune de Koronivia pour l'agriculture: Analyse des soumissions présentées sur le thème 2(a)	Mai 2019	www.fao.org/3/ca5063fr/ca5063fr.pdf
Submission to the UNFCCC on topic 2(b) and 2(c) of the Koronivia joint work on agriculture	Mai 2019	https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201905031649---FAO%20Submission%20on%20KJWA_2(b)_2(c).pdf

Avec la contribution financière de



**Ministère fédéral
de l'Alimentation
et de l'Agriculture**